

# External Supplier Control Obligations

Gestion des données

Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Gouvernance des données	Rôles et responsabilités	<p>Le fournisseur est tenu de veiller à ce que toutes les personnes prenant part à la fourniture du service à Barclays connaissent les exigences de contrôle formulées par Barclays dans ce document, et les respectent. Dans le cadre des exigences de contrôle de Barclays, le fournisseur doit s'assurer qu'une équipe appropriée de spécialistes et/ou que des personnes ayant les compétences s'imposant ainsi que des rôles et des responsabilités définies soient en place et interviennent efficacement pour assurer la protection du ou des services de Barclays.</p> <p>Le fournisseur doit définir et communiquer les rôles et les responsabilités concernant tous les domaines couverts par les exigences en matière de contrôle. Ceux-ci doivent être révisés régulièrement (et dans tous les cas au moins une fois tous les 12 mois) et après chaque changement significatif apporté à l'activité ou au modèle d'exploitation du fournisseur.</p>	<p>La gestion des données nécessite un soutien de haut niveau afin de s'assurer que les contrôles sont conçus, mis en œuvre et appliqués efficacement et, ainsi, pour garantir que les données fournies à Barclays correspondent à la qualité des données exigées.</p> <p>Il est important que l'ensemble du personnel du fournisseur comprenne ses responsabilités en lien avec la gestion des données afin de garantir le respect des obligations de contrôle du fournisseur.</p>
	Signalement	<p>Des contrôles et processus documentés doivent être en place pour assurer le signalement et la gestion des incidents liés à la gestion des données.</p> <p>Il appartient au fournisseur de s'assurer que ses salariés et/ou son personnel connaissent les exigences de contrôle énoncées par cette politique standard ainsi que par les politiques et normes connexes, et les respectent. Le fournisseur doit nommer un contact responsable de tout signalement et chargé de communiquer avec Barclays.</p>	<p>La gestion des données nécessite un soutien de haut niveau afin de s'assurer que les contrôles sont conçus, mis en œuvre et appliqués efficacement et, ainsi, pour garantir que les données fournies à Barclays correspondent à la qualité des données exigées.</p> <p>Il est important que l'ensemble du personnel du fournisseur comprenne ses responsabilités en lien avec la gestion des données, et veille au signalement et à la</p>

			gestion des incidents, afin de garantir le respect des obligations de contrôle du fournisseur.
Gouvernance des données	Formation et sensibilisation	<p>Le fournisseur doit avoir établi un programme de formation et de sensibilisation pour tous les employés, sous-traitants, travailleurs en CDD, consultants et utilisateurs tiers de leurs organisations. Toutes les personnes ayant accès aux informations ou données de Barclays ou encore à d'autres actifs physiques doivent suivre une formation de sensibilisation appropriée et être tenues au courant régulièrement des mises à jour des procédures, processus et politiques de l'organisation liées à leur fonction au sein de celle-ci.</p> <p>Le fournisseur doit s'assurer que tout le personnel suit une formation obligatoire de sensibilisation et d'information dans les trente jours qui suivent la date à laquelle il rejoint l'organisation et/ou dès qu'il prend part au(x) service(s) destinés à Barclays. La formation est mise à jour selon une périodicité au moins annuelle. Le fournisseur doit également s'assurer qu'un module de tests est utilisé pour vérifier que l'utilisateur comprend la formation et la sensibilisation. Toute formation dispensée doit être enregistrée et sa tenue doit être assurée en faveur de tous les salariés prenant part au(x) service(s) fournis à Barclays.</p>	Il est important que les fournisseurs participant à la gestion des données (c'est-à-dire gérant des éléments de données essentielles ou des applications gérées par un tiers) bénéficient d'une formation et d'un cours concernant la sensibilisation à la gestion des données et étant suffisants pour qu'ils puissent exercer leurs fonctions.
Gestion des métadonnées	Identification des éléments de données essentielles	Le fournisseur doit se référer à la notion d'élément de données essentielles, qui est définie par le document titré « Annexe A - Définitions des EDE & Caractéristiques concernant la Qualité des Données », doit être en mesure d'identifier les données essentielles qui sont créées (incluant les données que Barclays juge essentielles), et doit en informer Barclays.	Il est important que le fournisseur identifie les éléments de données essentielles et les porte à la connaissance de Barclays.
Lignage des données	Établissement de contrôles ciblant la qualité des données, de la source à la destination	Le fournisseur doit comprendre le flux intégral des données pour en déterminer le lignage et permettre la mise en place, de la source à la destination, de contrôles appropriés ciblant la qualité des données.	Il est important que le fournisseur comprenne ce flux de données pour pouvoir déterminer le lignage s'y rapportant.

Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Qualité des données	<p>Contrôles de la qualité des données et/ou documentation-cadre sur les mesures en cause</p> <p>Champ d'application des caractéristiques de la qualité des données</p> <p>Contrôles de la qualité des données et/ou déclaration et correction des mesures</p>	<p>Les contrôles et les mesures concernant la qualité des données, pour en surveiller l'efficacité, doivent être définis, documentés et mis en œuvre en observant une granularité appropriée. Le cadre dans lequel les contrôles sont effectués et les mesures intervenant doit être documenté et révisé une fois par an.</p> <p>Les contrôles et/ou les mesures visant la qualité des données doivent être définis, mis en œuvre à la source et approuvés par un propriétaire reconnu des données de l'organisation du fournisseur, et tenir compte de la qualité des données en considérant, le cas échéant, une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'exhaustivité</li> <li>• l'uniformité</li> <li>• la précision</li> <li>• l'opportunité</li> <li>• la duplication (le caractère unique)</li> <li>• la conformité</li> <li>• la couverture</li> </ul> <p>Pour consulter la définition des caractéristiques mentionnées ci-dessus, veuillez-vous référer au document « Annexe A - Définitions des EDE &amp; Caractéristiques concernant la Qualité des Données ».</p> <p>Les contrôles et/ou les mesures concernant la qualité des données doivent être surveillés, déclarés et encadrés. Toutes les exceptions seront considérées comme des questions à régler et, ainsi, doivent être immédiatement déclarées à Barclays avec un plan de correction, étant précisé que les progrès</p>	<p>Si ces exigences ne sont pas respectées, Barclays risque alors de recevoir et/ou de distribuer des données n'ayant pas la qualité requise, et cette situation peut entraîner une sanction légale et réglementaire, une atteinte à la réputation, et une perte et/ou un dérangement des activités.</p>

		des mesures de correction sont suivis à l'aide de la structure de gouvernance du fournisseur.	
--	--	---	--

Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Architecture des données	Résolution adoptée à la source par rapport à la qualité des données	Le fournisseur doit résoudre les problèmes de qualité des données à la source, ou fournir à Barclays un mécanisme lui permettant de procéder à une telle résolution. Cette résolution évite la correction des problèmes de qualité des données au sein de l'interface en aval existant entre Barclays et le fournisseur, car cette approche pourrait entraîner des écarts.	Cette résolution évite la correction des problèmes de qualité des données au sein de l'interface en aval existant entre Barclays et le fournisseur car, avec le temps, cette approche pourrait donner lieu à des problèmes d'intégrité des données.
	Utilisation de données de référence correspondant aux normes du secteur	Le fournisseur doit convenir avec Barclays de l'obtention de données normalisées et de taxonomies, en utilisant des organismes comme l'Organisation internationale de la normalisation (ISO). A titre minimum et dans une mesure convenant au service, il convient d'utiliser les normes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les codes de pays (ISO 3166)</li> <li>• les codes de devises (ISO 4217)</li> <li>• la classification industrielle standard britannique des activités économiques (UKSIC)</li> <li>• la classification industrielle standard (SIC)</li> <li>• le système de classification industrielle nord-américain (NAICS)</li> <li>• la nomenclature des Activités Économiques dans la Communauté Européenne (NACE)</li> <li>• la nomenclature des unités territoriales prévue à des fins statistiques (NUTS)</li> </ul>	Son but est de promouvoir la normalisation et l'uniformité de toutes les données de Barclays et ce, indépendamment du point de savoir si elles sont hébergées en interne ou en externe.
	Rapprochement périodique des données	Si le fournisseur détient des données fournies par Barclays et qui, pour Barclays, sont des données de base (concernant le client, la clientèle, etc.), le rapprochement de ces données doit alors être effectué régulièrement. Cette mesure a pour but de veiller à ce que les données demeurent précises et complètes.	Le but est de veiller à ce que les données demeurent précises et complètes.
	Mise à disposition, sur demande, des données hébergées en externe	Dès qu'une demande dans ce sens lui parvient, le fournisseur doit replacer dans un environnement Barclays les données dont il assure la garde ou la tenue en faveur de Barclays afin d'apporter un appui à une analyse réglementaire, du risque ou commerciale. Les données doivent être mises à la disposition de Barclays pour permettre l'identification des impacts réglementaires ou du risque et des situations similaires dans le respect du SLA ayant été mutuellement convenu.	Les données doivent être mises à la disposition de Barclays pour permettre l'identification des impacts réglementaires ou du risque, etc.

	Utilisation des données conformément à leur but convenu et indiqué	Le fournisseur doit fournir les preuves qui lui sont demandées sur le lignage de bout en bout des données transmises par Barclays pour s'assurer que l'usage des données est conforme à leurs buts tels que convenus et présentés. Il convient de s'assurer que le fournisseur n'utilise pas les données de Barclays d'une manière contrevenant aux Modalités et Conditions convenues.	Il convient de s'assurer que le fournisseur n'utilise pas les données de Barclays d'une manière contrevenant aux Modalités et Conditions convenues.
--	--	--	---

Domaine du contrôle	Intitulé du contrôle	Description du contrôle	Raisons de l'importance
Sources de données faisant autorité	Appui du fournisseur aux activités en vue d'une évaluation de la source fiable	<p>Des applications sont fournies par le fournisseur et gérées par Barclays ; le fournisseur doit apporter un appui aux activités menées par Barclays en vue d'une évaluation de la source fiable.</p> <p>Les applications tiers, qui ne sont pas gérées par Barclays, échappent au champ d'application de l'évaluation de la source fiable, mais les fournisseurs doivent respecter la partie restante des Obligations de Contrôle du Fournisseur, et veiller à ce que ces applications puissent être considérées comme des sources robustes de données.</p>	Il est important d'identifier et de présenter les sources de données faisant autorité (ADS) ainsi que les règles de fourniture de ces ADS. Le fournisseur doit évaluer les sources fiables de données.

## Annexe A : Glossaire

### Définitions des EDE & Caractéristiques concernant la Qualité des Données

#### Élément de données essentielles

Une unité conceptuelle de données jugée essentielle par Barclays, dont le but et le sens sont dénués d'ambiguïté, soumise aux normes sur la gestion des données et incluant ce qui suit :

- les noms, les définitions, la propriété de l'élément de données essentielles ;
- des données à caractère personnel ;
- des signalements réglementaires (si nécessaire) ;
- Sources de données faisant autorité

- Procédures de gestion, d'intégration et de publication du contenu des métadonnées

### Définitions des applications gérées par un tiers et/ou n'étant pas gérées

Applications tiers gérées par Barclays : elles sont développées et/ou hébergées par un prestataire, tandis que les données sont gérées par Barclays (la situation est déclarée sur ServiceFirst, le système interne de Barclays).

Applications tiers non gérées par Barclays : elles font l'objet d'un développement et d'un hébergement par un prestataire, qui assure la gestion des données (il se peut que la situation ne soit pas déclarée sur ServiceFirst, le système interne de Barclays).

Définitions		
Définitions des EDE & Caractéristiques concernant la Qualité des Données	Précision	Désigne la mesure dans laquelle une donnée présente correctement la réalité à un moment donné.
	Exhaustivité	Désigne la mesure dans laquelle les champs obligatoires sont remplis par des données (si aucune valeur n'est indiquée dans un champ ou si aucune information n'est indiquée alors qu'une valeur devrait être précisée, l'ensemble de données est incomplet).
	Conformité	Désigne la mesure dans laquelle les données respectent les normes sur la qualité des données qui ont été prévues par un Élément de données essentielles et incluant le format et l'utilisation des valeurs admissibles sur les données de référence.
	Uniformité	Désigne la mesure dans laquelle un ensemble de données correspond à un autre.
	Couverture	Désigne la mesure dans laquelle un ensemble de données inclut un champ d'application des données correspondant au but pour le quel il est prévu.
	Duplication (caractère unique)	Désigne la mesure dans laquelle plusieurs Éléments de données essentielles existent au sein d'un ensemble particulier de données.
	Opportunité	Désigne la mesure dans laquelle les données ont été fournies dans les délais convenus, et celle dans laquelle les données sont à jour et conformes aux exigences sur leur utilisation.
	Contrôle de la qualité des données	Désigne la mesure consistant à veiller à l'application des règles sur la qualité des données par l'intermédiaire d'un système ou procédé et afin d'identifier, de prévenir ou de limiter les exceptions concernant la qualité des données. Ce procédé peut être automatique ou manuel.
	Mesure de la qualité des données	Désigne un indicateur quantitatif valant par rapport à une ou plusieurs caractéristiques sur la qualité des données et/ou une Cible prédéfinie et utilisée pour répondre au point de savoir si les données atteignent leur but.

